RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Région îledeFrance
Conseil régional

# Boîte à outils pour accompagner la transformation de l'offre de formation en voie professionnelle et en voie technologique pour les rentrées scolaires 2024, 2025 et 2026

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance
Conseil régional

| | | |
|---|---|---|
| Transformation du non-insérant | Filières stratégiques | Pluriannualité |
| Développement de l'insérant | Parcours | Moyens |
| Valorisation de l'insérant non-attractif | Territoires | Besoins |
| Création et évolution de diplômes | Projets | Accompagnement et instruction |

➲ **Cliquer sur le pavé pour accéder aux informations. Pour revenir à ce sommaire, cliquer sur** ⌂

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance
Conseil régional

## Transformation du non-insérant

« **Transformation progressive et accompagnée des filières peu insérantes** », objectif fort de la **transformation de la voie professionnelle** depuis la rentrée scolaire 2019 et de la réforme du lycée professionnel annoncée par le Président de la République le 4 mai 2023

**Taux d'insertion** = taux net d'emploi c'est-à-dire la part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Sur le mode de calcul : **France Compétences**

**Non-insérant** :
1- non-correspondance des formations aux dynamiques économiques, aux besoins en emplois et en compétences en raison d'un niveau de qualification peu adapté ;
2- inadéquation ou décalage des modalités et des contenus des formations avec les attentes des professionnels.

**Transformation** :
1- A l'échelle de la région académique ou d'une académie fermeture progressive des capacités des formations menant à des diplômes peu ou non insérants au profit de formations insérantes dans des secteurs porteurs, en tenant compte notamment des créations et des évolutions des référentiels des diplômes ;
2- A l'échelle d'un réseau d'établissements ou d'un établissement, modification de la carte des formations pour renforcer la cohérence des parcours, l'identité des lycées des métiers, l'attractivité en lien avec les évolutions de la carte prescrites à l'échelle régionale.

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance
Conseil régional

## Transformation du non-insérant

**Les colorations des diplômes, levier de transformation de la carte des formations professionnelles initiales et de sécurisation de l'insertion des élèves** :

Les colorations de diplômes peuvent être proposées dès la rentrée scolaire 2024 dès lors que les projets sont conçus

- Avec des acteurs majeurs des branches professionnelles concernées
- Selon les besoins de territoires identifiés
- En coopération avec les inspecteurs en charge des diplômes susceptibles d'être colorés en cohérence avec les attendus des unités capitalisables des diplômes ; l'expertise du corps d'inspection est essentielle.

Les campus des métiers et des qualifications (CMQ), les comités locaux école-entreprise (CLEE) et les réseaux d'établissements sont des leviers pour accompagner le déploiement des colorations.

Cf. Vade-mecum Coloration des diplômes professionnels et FCIL - Comment adapter l'offre de formation professionnelle aux besoins d'un territoire ?

**La révision des diplômes (CAP, baccalauréat professionnel et BTS) sera accélérée pour mieux s'adapter à la transformation des métiers. Objectifs :**

- 50 diplômes rénovés en 2024,
- 100 diplômes rénovés en 2025.

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance
Conseil régional

**Développement** :

1- A l'échelle de la région académique et à la maille des établissements, accroissement des capacités de formations existantes dès lors que l'offre est insuffisante sur le territoire au regard des besoins en emplois des filières concernées et des taux d'insertion des diplômes sur lesquels porterait le développement.

2- Au sein d'une filière, à l'échelle d'un établissement ou d'un réseau d'établissements, installation de nouvelles formations renforçant l'offre dans une cohérence de parcours, de sécurisation des parcours des élèves et de renforcement de l'insertion, spécialement dans les secteurs plus porteurs (industrie, services à la personne, numérique, énergie, bâtiment durable, mobilités douces, etc.)

## Développement de l'insérant

Les projets pensés dans une dynamique « réseau d'établissements », « **lycée des métiers** », « partenariats avec les acteurs économiques et les territoires », « cordée de la réussite », « **campus des métiers et des qualifications** » en lien avec les métiers d'avenir et dans les filières stratégiques seront prioritaires.

**InserJeunes** est un outil qui fournit pour chaque formation, chaque lycée professionnel ou centre de formation d'apprentis, plusieurs indicateurs afin de cerner les parcours des jeunes en voie professionnelle et leur insertion :

- Le taux de poursuite d'études,
- Le taux d'emploi des jeunes à la sortie,
- Des données sur le parcours des jeunes dans les différentes formations et le taux de rupture de contrats d'apprentissage.

A consulter DARES Résultats n°19 du 23 mars 2023 : **Insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS un an après leur sortie d'études en 2021**

**Orion (beta.gouv.fr)** est un service d'aide à la décision en cours de construction à destination des Régions, des rectorats et des établissements pour faciliter le pilotage de l'offre de formation à partir d'indicateurs actualisés chaque année et de discussions au cas par cas : capacité d'accueil de chaque formation, nombre de candidatures exprimées, taux d'obtention des diplômes, de poursuite d'études ou d'accès à l'emploi.

**Valorisation de l'insérant non-attractif**

**Non-attractif** :

1- Formations qui n'attirent pas au regard des intentions et des demandes d'orientation recensées dans AFFELNET et PARCOURSUP, autrement dit les voeux formulés ;

2- Formations dont les capacités financées sont sous-investies et de nombreuses places vacantes sont recensées depuis 3 ans. Une étude est menée pour toutes les formations remplissant à moins de 50% de leur capacité ouverte en effectifs constatés au début du mois d'octobre (années 2020, 2021, 2022) ; une vigilance particulière est portée à la « déperdition » d'élèves en montée pédagogique.

**Valoriser** :

1- Faire connaître la voie professionnelle et la voie technologique en mettant en avant les perspectives métiers et emplois dans les secteurs d'activité concernés, les contenus et les modalités de formation, l'approche plus appliquée qu'en voie générale et par projets, les bénéfices de la pédagogie de l'alternance.

2- Faire évoluer les représentations en créant avec les entreprises partenaires des situations de rencontres, de co-interventions, de démonstrations ou d'immersions propices à lutter contre les stéréotypes associés aux secteurs d'activité non-attractifs et pourtant insérants. Les transformations des filières et des métiers liées aux transitions numérique et écologique sont à valoriser. La valorisation des formations insérantes intègre la déconstruction des stéréotypes de genre et de sexe et la promotion des activités scientifiques, technologiques, industrielles auprès des filles.

Les politiques d'information et d'orientation portées par l'Etat et la Région Île-de-France via la nouvelle agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation concourent à la valorisation de la voie professionnelle et de la voie technologique. Cf. :

- L'**ONISEP**
- Le portail **Oriane.info** de la Région Île-de-France
- Les 5 étapes pour réussir dans la voie professionnelle et l'**accord Etat-Régions sur la valorisation des formations technologiques**

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance
Conseil régional

**Information du directeur général de l'enseignement scolaire aux recteurs en date du 22 février 2023 relative aux créations et abrogations de diplômes professionnels (+ annexes)**

**Filière électronique, informatique et numérique** : rénovation du BAC PRO et du BTS SN qui deviennent BAC PRO et BTS CIEL (Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique) à compter de la classe de 2nde à la rentrée 2023 ; rénovation du BTS systèmes photoniques pour une entrée en formation en 2024.

**Filière biomédicale** : rénovation du BTS Analyse de biologie médicale prévue en 2023 pour une entrée en formation2024.

**Filière transport de marchandises et de personnes** : rénovation du CAP Agent d'accueil et de conduite routière qui devient le CAP Conducteur agent d'accueil en autobus et autocar à la rentrée 2023, rénovation de la filière transport routier de marchandises prévue en 2023 pour une entrée en formation en 2024.

**ANNEXE 1**

**Spécialités de diplômes professionnels, dont la création est publiée ou en cours de publication et dont l'entrée en formation est prévue à la rentrée scolaire 2023**

| diplôme | niveau | spécialité | première session | publié / en projet |
|---|---|---|---|---|
| Entrée en formation en 2023 | | | | |
| MC | 3 | Bijoux de mode | 2024 | publié |
| MC | 4 | Cybersécurité | 2024 | Projet en cours de publication |
| MC | 4 | Production et réparation électronique | 2024 | Projet en cours de publication |
| MC | 4 | Sommellerie | 2024 | publié |
| BCP | 4 | Optique photonique : technologies de la lumière | 2026 | Projet en cours de publication |
| BCP | 4 | Transport par câbles et remontées mécaniques | 2026 | publié |

**Spécialités de diplômes professionnels, dont l'abrogation est publiée ou en cours de publication**

| type diplôme | niveau | intitulé | dernière session | Session Supplémentaire | publié / en projet |
|---|---|---|---|---|---|
| Dernière session 2023 | | | | | |
| CAP | 3 | Agent de maintenance des industries de matériaux de construction et connexes | 2023 | | publié |
| CAP | 3 | Décors textiles permanents et éphémères | 2023 | | publié |
| CAP | 3 | Fabrication industrielle des céramiques | 2023 | | publié |
| MC | 3 | Sécurité civile et d'entreprise | 2023 | 2024 | Projet en cours de publication |
| MC | 3 | Sûreté des espaces ouverts au public | 2023 | 2024 | Projet en cours de publication |
| MC | 4 | Agent transport exploitation ferroviaire | 2023 | | En cours |
| MC | 4 | Services financiers | 2023 | 2024 | publié |
| Brevet professionnel | 4 | Administration des fonctions publiques | 2023 | 2024 | publié |
| Brevet professionnel | 4 | Bureautique | 2023 | 2024 | publié |
| Brevet professionnel | 4 | Plastiques et composites | 2023 | 2024 | publié |
| Dernière session 2024 | | | | | |
| CAP | 3 | Monteur en isolation thermique et acoustique | 2024 | 2025 | publié |
| BP | 4 | Agent technique de sécurité dans les transports | 2024 | 2025 | Projet en cours de publication |
| BP | 4 | Préparateur en pharmacie | 2024 | 2025 | publié |

La session supplémentaire est réservée aux candidats recalés à une précédente session.

**Création et évolution de diplômes**

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance
Conseil régional

**ANNEXE 2**

**Travaux en cours, en vue d'une 1ère entrée en formation à la rentrée 2024**

- CAP Affûteur
- CAP Agent de propreté et d'hygiène
- CAP Assistant technique en instruments de musique - 4 options
- CAP Charcutier-traiteur
- CAP Charpentier de marine
- CAP Chocolatier
- CAP CLM - Transport de marchandises
- CAP Commercialisation et service en HCR
- CAP Construction des carrosseries
- CAP CRM - Transport de marchandises
- CAP Cuisine
- CAP Maroquinerie
- CAP Transport fluvial
- CAP Vannerie
- MC3 Echafaudeur (création)
- MC3 pâtisserie fine
- MC3 Peinture décoration
- MC3 Serrurier (création)
- MC3 Solier (création)
- MC3 tourier en boulangerie et pâtisserie
- MC3 vente en boucherie (création)
- BCP Construction des carrosseries
- BCP CTRM - Transport de marchandises
- BCP Fonderie
- BCP Logistique
- BCP Métiers de la mode - Vêtements
- BCP Logistique
- BCP Métiers de la mode - Vêtements
- BCP Métiers de l'électricité
- BCP TBOrgo
- BCP Technicien géomètre topographe
- BCP Transport fluvial
- BMA Technicien en facture instrumentale - 4 options
- BP art de la cuisine
- BP art du service et commercialisation en restauration
- BP Charpentier de marine
- BP Electricien
- BP Gemmologue
- BP Tailleur de pierre MH
- BTS Aéronautique
- BTS Analyses bio-médicales
- BTS Banque conseiller de clientèle
- BTS Bâtiment
- BTS Bio analyses et contrôles
- BTS Biotechnologies
- BTS Conception des carrosseries
- BTS Diététique
- BTS FED
- BTS Opticien lunetier
- BTS Photonique
- BTS Professions immobilières
- DMA Facture instrumentale - 4 options
- DMA Lutherie

**Création et évolution de diplômes**

A consulte lar **liste complète des diplômes de l'éducation national**e disponible en open data où elle est mise à jour régulièrement.

RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance
Conseil régional

## Filières stratégiques

**Filières stratégiques** :
Dans le cadre du plan « France 2030 », pour répondre aux défis écologiques, démographiques, économiques, industriels et sociaux d'un monde en perpétuelle évolution, **transformer durablement des secteurs clés de l'économie française** (énergie, automobile, aéronautique, numérique…).

Cf. AMI CMA (Appel à Manifestation d'Intérêt Compétences et Métiers d'Avenir) volet « **Accélérer la transformation de la carte des formations professionnelles** »

- Créations ou augmentations de capacités lorsque l'offre proposée pour des diplômes insérants est insuffisante en tenant compte de la cohérence de la couverture géographique des besoins. Possibilité également et concomitamment à un redéploiement de l'offre des formations concernées, après analyse conjointe Etat-Région.
- Transformations quant à elles qui visent à remplacer par des formations insérantes des formations qui le sont moins ou ne le sont plus, dans le cadre d'une préconisation nationale, régionale ou à l'échelle locale (réseaux d'établissements ou établissements). Elles supposent donc au préalable la planification de la fermeture de formations ou des réductions de capacités.

**Les filières couvertes par des campus des métiers et des qualifications** :
Les Campus des métiers regroupent des établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement supérieur, de formation initiale ou continue. Ils sont construits autour d'un secteur d'activité d'excellence correspondant à un enjeu économique national ou régional soutenu par la collectivité et les entreprises. Par essence, pour les campus ou les projets de campus franciliens, les filières qui correspondent à leur secteur d'activité sont stratégiques en Île-de-France. Les projets d'évolution de la carte des formations s'appuieront donc sur l'avis des directeurs opérationnels des campus selon les filières et les territoires qui les concernent.

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance
Conseil régional

# La Carte des Campus franciliens actualisée

**Filières stratégiques**

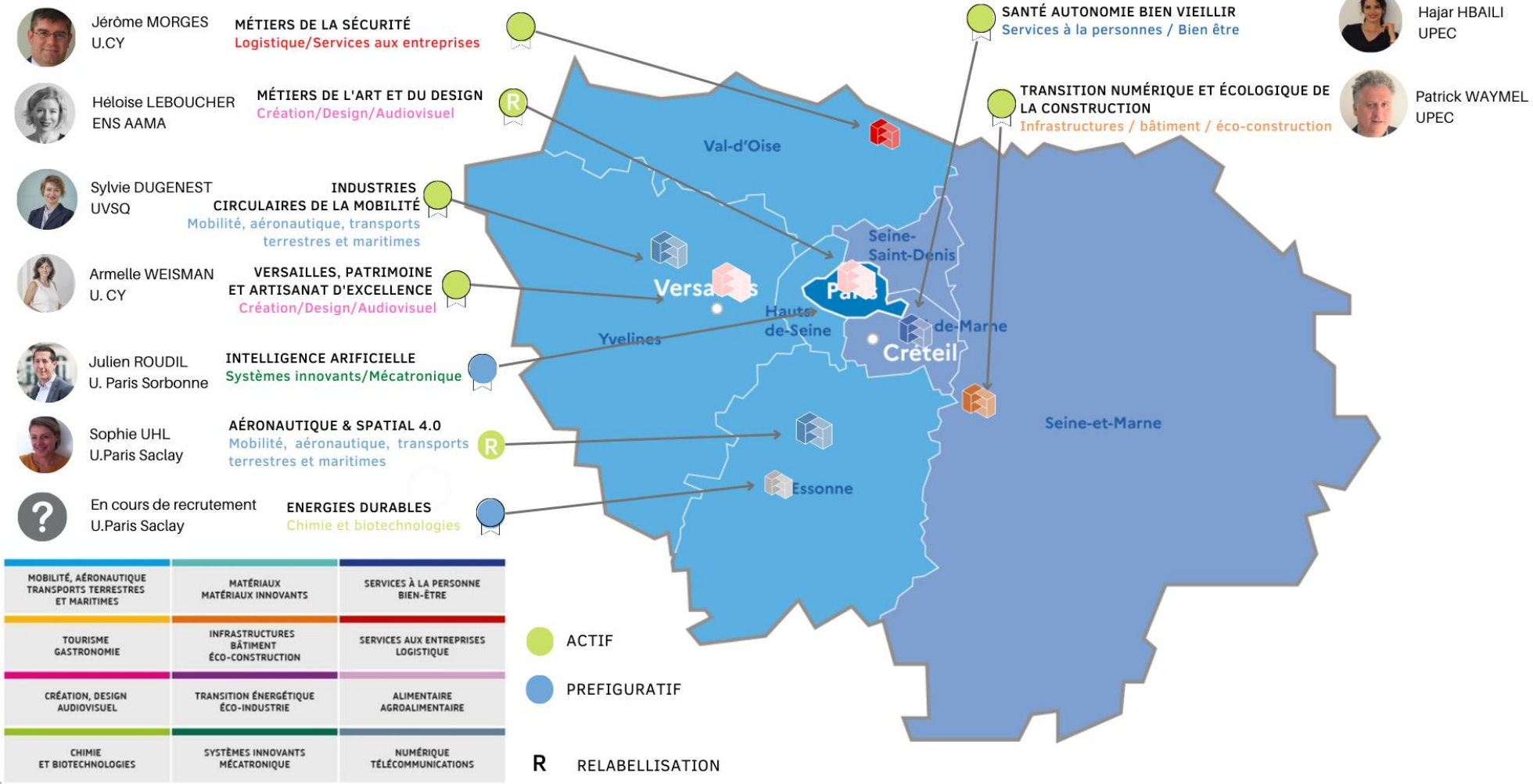

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Région îledeFrance
Conseil régional

# La Carte prospective des Campus franciliens

**Filières stratégiques**

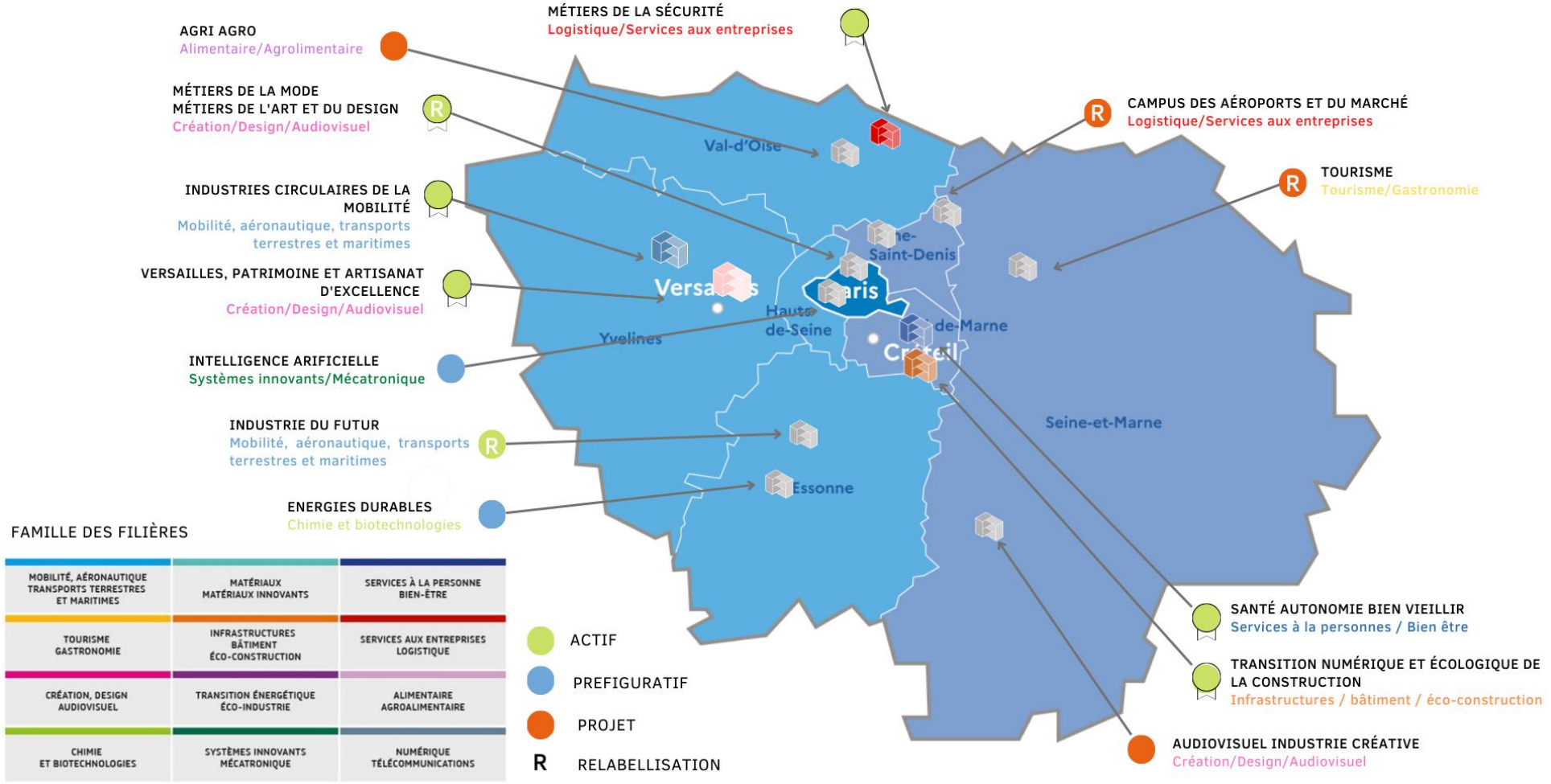

RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

# Préconisations par diplômes des OCER pour les filières stratégiques

Région îledeFrance
Conseil régional

| Filières – Nomenclature PPI IDF | OCER : « Réduire » et « Ne pas développer » | OCER : « Développer » et « Développement envisageable » |
|---|---|---|
| BTP [Superfilière : construction, transition énergétique] | MC4 Peinture décoration | CAP Charpentier bois – CAP Conducteur d'engins : travaux publics et carrières – CAP Couvreur – CAP Maçon – MC5 Plaquiste – MC5 Zinguerie – BAC PRO Maintenance des matériels option B Matériels de construction et de manutention – BAC PRO Menuiserie-aluminium-verre – BAC PRO Technicien constructeur bois – BAC PRO Technicien d'études du bâtiment option A : études et économie – BAC PRO Technicien de fabrication bois et matériaux associés – BAC PRO Travaux publics – **BTS Finitions, aménagement des bâtiments : conception et réalisation** – BTS Bâtiment – BTS Etude et réalisation d'agencement – BTS Maintenance des matériels de construction et de manutention – BTS Management économique de la construction – BTS Systèmes constructifs bois et habitat – BTS Travaux publics |
| Electricité, électronique [Superfilière : construction, transition énergétique] | BTS Systèmes numériques option B Electronique et communication | BAC PRO Systèmes numériques option A Sûreté et sécurité des infrastructures de l'habitat et du tertiaire |
| Energie [Superfilière : construction, transition énergétique] | | BAC PRO Maintenance et efficacité énergétique – MC4 Technicien en énergies renouvelables option A Energie électrique et option B Energie thermique – BTS Fluides-énergie-domotique option A Génie climatique et fluidique, option B Froid et conditionnement d'air et option C Domotique et bâtiments communicants – BTS Maintenance des systèmes option B Systèmes énergétiques et fluidiques |
| Automobile et engins [Superfilière : automobile et engins] | **CAP Maintenance des matériels option C Matériels d'espaces verts** – MC5 Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile – BTS Conception et réalisation des carrosseries | BAC PRO Maintenance des véhicules option A Voitures particulières et option B Véhicules de transport routier – BAC PRO Maintenance nautique |
| Eau et propreté [Superfilière : industrie] | CAP Agent d'assainissement et de collecte des déchets liquides spéciaux – CAP Agent de propreté et d'hygiène | BAC PRO Hygiène, propreté, stérilisation |

RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance
Conseil régional

# Préconisations par diplômes des OCER pour les filières stratégiques

| Filières – Nomenclature PPI IDF | OCER : « Réduire » et « Ne pas développer » | OCER : « Développer » et « Développement envisageable » |
|---|---|---|
| Maintenance et construction aéronautique [Superfilière : industrie] | CAP Aéronautique option avionique – BAC PRO Aéronautique option avionique – BAC PRO Aéronautique option Structure et option Systèmes – MC4 Aéronautique option Avions à moteurs à turbines – BTS Aéronautique | |
| Plasturgie [Superfilière : industrie] | | CAP Composites, plastiques chaudronnés – BAC PRO Plastiques et composites – BTS Europlastics et composites option POP : Pilotage et Optimisation de la Production |
| Productique [Superfilière : industrie] | BAC PRO Etude et définition de produits industriels – BTS Systèmes numériques option A Informatique et réseaux | MC4 Maquettes et prototypes – BTS Assistant technique d'ingénieur – BTS Conception des processus de réalisation de produits option A Production unitaire et option B Production sérielle – BTS Conception et réalisation des systèmes automatiques – BTS Traitements des matériaux option A Traitements thermiques et option B Traitements de surfaces |
| Structures métalliques [Superfilière : industrie] | | CAP Réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage option A Chaudronnerie et option B Soudage – BAC PRO Technicien en chaudronnerie industrielle – MC4 Technicien en chaudronnerie aéronautique et spatiale BTS Architectures en métal : conception et réalisation – BTS Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle |
| Transport Logistique [Superfilière : transport, logistique et sécurité] | CAP Emballeur professionnel – CAP Opérateur logistique | CAP Conducteur livreur de marchandises – CAP Déménageur sur véhicule utilitaire léger – CAP Opérateur de service-relation client et livraison – BTS Gestion des transports et logistique associée |
| Sécurité [Superfilière : transport, logistique et sécurité] | | MC5 Sûreté des espaces ouverts au public – BAC PRO Métiers de la sécurité |

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance
Conseil régional

**Parcours**

1- Favoriser la transformation de la carte des formations pour augmenter l'efficience des parcours de formation.
2- Renforcer la cohérence des parcours au service de la sécurisation.
3- Développer des parcours certifiants permettant une insertion professionnelle, en particulier pour les élèves les plus fragiles qui rencontrent des difficultés dans l'accès à la formation.
4- Penser les formations professionnelles dans un contexte de possibles statuts différents de l'apprenant au cours du parcours : scolaire, apprenti ou stagiaire de la formation professionnelle.
5- Dans le cadre des campus des métiers et des qualifications, apporter une réponse pertinente et renouvelée notamment pour répondre aux besoins en compétences et matérialiser le principe de parcours au sein d'une filière. Encourager le déploiement au niveau territorial et régional des formations favorisant l'élévation des niveaux de qualification et l'insertion professionnelle.

## Parcours

**Les familles de métiers en 2nde professionnelle** :

La 2de professionnelle est organisée par familles de métiers dans la plupart des 14 domaines, chacune d'entre elles regroupe plusieurs spécialités du bac professionnel (de 2 à 10). Se pose alors la question des spécialités possibles dans l'établissement ou un établissement proche à partir de la classe de 1ère afin que les élèves puissent s'orienter vers un métier choisi.

- Pour ouvrir une nouvelle spécialité dans l'établissement : **transformation de l'offre à moyens constants** (par réduction de la capacité d'une spécialité existante) si cela est pertinent en terme d'adaptation de l'offre, cohérent au regard des effectifs et faisable (Plateaux / Enseignants).

**Les BTS ( brevets de technicien supérieur)** :

L'offre de formation post-bac pro est un levier fort de sécurisation de parcours par l'élévation du niveau de qualification et, dans de nombreuses filières, de meilleures perspectives d'insertion associées. Une réflexion sur le continuum de formation post-BTS est également une démarche encouragée.

- Pour l'évolution de l'offre de formation en BTS (niveau 5) : analyse des besoins et de l'existant dans un périmètre *a minima* à l'échelle du bassin de formation ou du bassin économique pour les formations les plus nombreuses, à l'échelle de la région académique pour les formations les plus rares ou nécessitant un équipement et des investissements importants.
- L'alimentation des BTS ne peut être pensée en fonction du seul vivier des élèves de l'établissement porteur du projet d'évolution de l'offre. Autrement dit la création ou l'augmentation d'un BTS ne peut être motivée par la considération d'une poursuite pour des élèves ou des apprentis de l'établissement seulement, l'autonomie et la mobilité des jeunes étant des objectifs pour leur parcours.

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance
Conseil régional

**Parcours**

**Les baccalauréats technologiques** :
L'orientation en série STMG doit être maîtrisée, elle n'est pas une série par défaut pour des élèves ne pouvant accéder à la Première générale.
A l'instar des séries STHR, STD2A et S2TMD, les séries STI2D, STL et ST2S doivent être valorisées comme offrant des débouchés sur des formations insérantes en enseignement supérieur (BUT, BTS...), tout comme la série STAV dans l'enseignement agricole.

**Les MC (mentions complémentaires)** :

- Les mentions complémentaires post-bac pro (niveau 4) doivent permettre une réelle consolidation des compétences attendues dans la filière et être identifiées comme une poursuite désirable, la plupart des MC de niveau 4 pâtissant d'une moindre attractivité que les BTS. Au-delà des attendus vérifiés des secteurs d'activités concernés, l'augmentation de l'offre en MC4 inclut nécessairement une stratégie de promotion et de visibilité de l'offre.
- Les mentions complémentaires post-CAP (niveau 3) constituent une suite de parcours utile pour des élèves devant confirmer leurs connaissances et leurs compétences dans le secteur d'activité de leur CAP, approfondir leur maîtrise métier et se spécialiser, mûrir dans la visée d'une insertion améliorée. Les MC3 offrent une réponse adaptée aux élèves et aux apprentis plus fragiles issus de CAP ; il peut aussi être une étape intéressante avant de poursuivre en baccalauréat professionnel pour les élèves et les apprentis qui le souhaitent.
- Au regard de l'évolution des référentiels des diplômes, il convient d'interroger la pertinence des mentions complémentaires existantes soit que des référentiels rénovés de baccalauréat professionnel ou de CAP intégreraient des pans importants des MC4 ou 3, soit que la suite de parcours proposée par une MC nécessite de repenser la carte, notamment pour les MC3 post-CAP [Ex. : création du CAP Agent accompagnant grand âge dont le référentiel conduit à repenser la MC Aide à domicile]. L'apprentissage est à envisager pour ces formations courtes.

**Les FCIL (formations complémentaires d'initiative locale)** :
Les FCIL permettent d'acquérir une qualification spécifique à un domaine professionnel en rapport avec le marché de l'emploi local ou régional. Formation de courte durée (de 3 mois à 1 an) qui alterne cours et enseignements en lycée avec une expérience professionnelle en entreprise (stages), la FCIL vise une insertion professionnelle directe. Elle s'adresse en priorité à des jeunes déjà titulaires d'un diplômes professionnel : CAP, baccalauréat professionnel ou BTS.

- Les FCIL ne sont pas des diplômes et n'ont pas vocation à être pérennes puisque le critère clé est l'état du marché de l'emploi local ou régional.
- La Région Île-de-France n'engage ni travaux ni équipements pour les FCIL.
- Le partenariat avec une entreprise ou des entreprises exprimant un besoin en emploi est le fondement de sa motivation. Les FCIL qui ne reposent pas sur ce principe n'ont pas vocation à être maintenues.
- Un recensement régional académique de toutes les FCIL est à l'étude pour une analyse de la qualité de l'offre et un meilleur suivi des formations ouvertes.

**Spécialisation en Bac + 1 (en projet)**
[DOSSIER DE PRESSE REFORMER LES LYCEES PROFESSIONNELS]

**MESURE 8**
Passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac + 1 à la rentrée 2026, afin de faciliter l'insertion professionnelle des lycéens.

**Parcours**

La spécialisation est une demande forte des élèves, comme des entreprises. Elle permet :
• aux lycéens de se spécialiser dans un domaine pour multiplier leurs chances d'être recrutés ;
• aux entreprises d'entrer en contact avec ceux qui ont vocation à devenir les futurs candidats au recrutement.

Aujourd'hui

Il existe une trentaine de mentions complémentaires différentes permettant une spécialisation des élèves après leur baccalauréat. Ces formations complémentaires bénéficient à 4 500 élèves ou apprentis sur plus de 230 000 élèves en année terminale.

Demain

Chaque baccalauréat professionnel offrira au moins une spécialité pour poursuivre ses études avec un Bac +1. De nouvelles mentions complémentaires, appelées spécialisations professionnelles, seront créées.

Chaque lycée dialoguera avec les entreprises de son territoire pour ouvrir ces formations complémentaires. Cette année permet de mieux se préparer à un métier, par le parcours proposé et l'expérience acquise en entreprise

## Territoires

**Région** :
La Région détient une compétence de coordination sur son territoire des politiques de formation professionnelle, notamment au travers du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles. Parmi les compétences du recteur de région académique : la définition du schéma prévisionnel des formations des établissements publics d'enseignement du second degré ; la formation professionnelle et l'apprentissage ; l'information, l'orientation et la lutte contre le décrochage scolaire *(à l'exception des procédures d'orientation et d'affectation des élèves dans l'enseignement du second degré et sous réserve des dispositions de l'article D. 313-9)*. L'analyse des projets, l'évaluation de leur opportunité et de leur faisabilité relèvent légitimement de l'échelle régionale.

**Département** :
Le département est un échelon pertinent de réflexion pour les projets au regard des politiques de l'Etat dans chaque département sous l'autorité des préfets avec les IA-DASEN, pour les dynamiques territoriales, les prévisions démographiques (géographiques, scolaires), la cohérence de l'offre avec les besoins.

**Réseau d'établissements** :
Mise en cohérence territoriale de l'offre éducative et de formation, un réseau d'établissements peut être thématisé par filières, déjà identifié dans le cadre d'un campus des métiers et des qualifications ou d'une cordée de la réussite ; il peut être territorialisé par district ou bassin de formation, par bassin d'emploi ou établissement public territorial.

**Bassin d'emploi** :
Espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements et entreprises peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.
Pour l'Île-de-France, à consulter l'outil « **Dynamique des bassins d'Île-de-France** » qui permet d'analyser quels sont les principaux secteurs d'activités du bassin et leur dynamique (matrices métiers/formations). **Le bassin d'emploi est une échelle de référence pour l'offre de formation.**

## Territoires

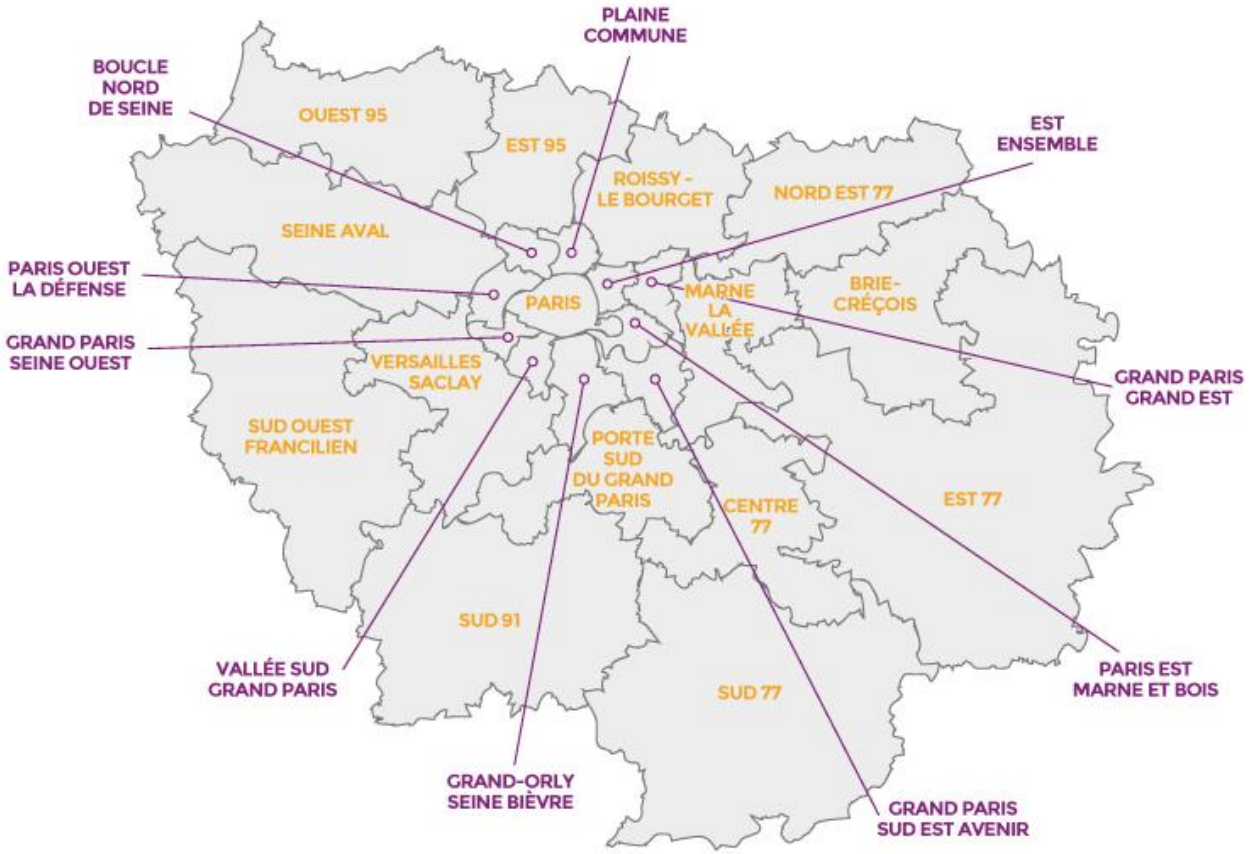

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Région îledeFrance
Conseil régional

**Appel à projets pour la voie professionnelle pour les rentrées scolaires 2024, 2025 et 2026** :

- A l'initiative des établissements ou à l'initiative des services de la région académique et des académies d'Île-de-France ou de la Région Île-de-France ;
- Portant exclusivement sur les formations professionnelles initiales (CAP, BAC PRO, BMA, MC, FCIL, BTS, coloration) ;
- Saisie unique des projets par les établissements publics et les établissements privés sous contrat avec l'Etat via un questionnaire qui permet d'appréhender les différentes dimensions utiles à la compréhension et à la motivation des projets.
- Transmission par les établissements de la fiche descriptive de travaux s'il y en a.

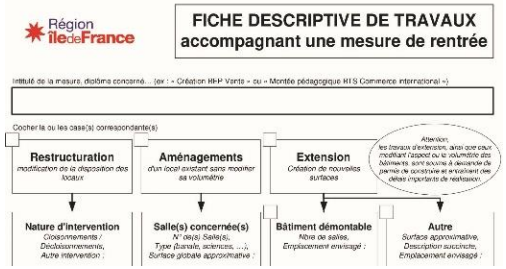
Région îledeFrance

**FICHE DESCRIPTIVE DE TRAVAUX**
**accompagnant une mesure de rentrée**

Intitulé de la mesure, diplôme concerné... (ex : « Création MHP Vente » ou « Montée pédagogique MTS Commerce international »)

Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

| Restructuration | Aménagements | Extension | Attention, les travaux d'extension, ainsi que ceux modifiant l'aspect ou le volumétrie des bâtiments, sont soumis à demande de permis de construire et engendrent des délais importants de réalisation. |
|---|---|---|---|
| *modification de la disposition des locaux* | *d'un local existant sans modifier sa volumétrie* | *Création de nouvelles surfaces* | |

| Nature d'intervention | Salle(s) concernée(s) | Bâtiment démontable | Autre |
|---|---|---|---|
| *Cloisonnements / Décloisonnements, Autre intervention :* | *N° de(s) Salle(s), Type (banale, sciences, ...), Surface globale approximative :* | *Nbre de salles, Emplacement envisagé :* | *Surface approximative, Description succincte, Emplacement envisagé :* |

- Après la commission régionale académique au plus tard début juillet 2023, saisie par les rectorats dans SOFA des projets ayant reçu un avis favorable ou opportun.
- S'ensuit une phase d'instruction des projets par la Région Île-de-France en dialogue avec le service régional académique à la formation professionnelle initiale et continue jusqu'en novembre 2023.

**Projets**

**Les projets pour la voie technologique seront saisis également via le même formulaire (enjeux : maîtrise des capacités en STMG ; consolidation de l'offre en STI2D, STL, ST2S et STAV).**

**Pluriannualité** :
1- L'évolution de l'offre est pensée par filières selon des **trajectoires pluriannuelles** ;
2- Un schéma directeur régional de l'évolution de la carte des formations professionnelles, protocole d'accord entre l'Etat et la Région, est en cours de construction pour la période 2025-2030.

Dans le cadre de la campagne 2023 d'appel à projets, ils sont envisagés pour les rentrées scolaires 2024, 2025 ou 2026 par les établissements et les services. **L'instruction en opportunité et en faisabilité par l'Etat et la Région arrêtera la rentrée de mise en oeuvre de chaque projet conjointement validé**.

[Mémo : les ajustements de capacités en voie professionnelle au regard des besoins d'affectation des élèves sont des opérations qui ne relèvent pas de la pluriannualité. Ils doivent faire l'objet d'une instruction à l'échelle de la région académique en dialogue avec la Région Île-de-France. L'analyse des intentions d'orientation et des avis provisoires émis lors des conseils de classe du 2ème trimestre en 3ème font l'objet d'une analyse partagée entre les services de l'Etat et la Région.]

Pluriannualité

**Ressources humaines** :
L'impact des projets de transformation de la carte des formations doit être évalué en termes de :

- Besoins disciplinaires et supports d'enseignement (définitifs/provisoires, HP/HSA) pour y répondre ;
- Compétences nécessaires (disciplines, profils de poste) à mobiliser en cas de création ;
- Accompagnement des enseignants touchés par une évolution de la carte des formations (en lien avec l'inspection disciplinaire).

**Dotation horaire** :
Dans chaque académie, la transformation de la carte des formations professionnelles initiales scolaires se fait à moyens constants *a priori* (hors AMI CMA).

**Moyens**

**Equipements et travaux** :
Les projets d'évolution de la carte prennent en considération les besoins en travaux et en équipements qui sont soumis à l'étude d'opportunité et de faisabilité de la Région Île-de-France. La faisabilité est d'ordre technique et d'ordre financier. La « fiche descriptive de travaux accompagnant une mesure de rentrée » de la Région Île-de-France sera à renseigner obligatoirement pour tout projet nécessitant des travaux.

Pour rappel, la Région invite les établissements à saisir leurs besoins en équipements pédagogiques et mobiliers lors d'une campagne annuelle en janvier jusqu'à mi-février ; les informations sur les modalités de recueil des demandes sont disponibles sur le site **https://lycees.iledefrance.fr/equipements-pedagogiques/mobiliers**
Pour ce qui est des équipements informatiques et numériques, ils dépendent du Pôle Transformation Numérique **https://lycees.iledefrance.fr/equipement-numerique**

**Besoins** :

- Au regard des besoins selon les diagnostics filières et territoires dans le cadre des orientations Etat-Région.
- Selon les nouveaux diplômes et les rénovations des référentiels des diplômes existants.

Les établissements ayant un IPS faible ou dans un bassin de formation prioritaire, notamment en quartier politique de la ville ou en zone rurale, doivent faire l'objet d'une attention particulière des besoins pour faire évoluer l'offre de formation professionnelle.

**Focus sur les données démographiques**

Les données démographiques territoriales à moyen et plus long termes, les données relatives aux prévisions d'effectifs en voie professionnelle et en voie technologique, les tendances prévisionnelles de l'orientation doivent être prises en compte dans l'analyse des besoins, notamment pour les projets en post-3ème et en post-2GT. Il est possible de consulter les services académiques de l'information et de l'orientation ainsi que les IEN IO.

**Besoins**

**Sites ressources** :

- France Compétences
- Observatoires des OPCO, notamment :
  - Compétences Industries [OPCO 2i]
  - Espace Observatoires [OPCO Mobilités]
  - OPCO Santé
  - Observation Entreprise de proximité [OPCO EP]
  - Observatoires des métiers des services [OPCO AKTO]

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Région îledeFrance
Conseil régional

**Accompagnement de la réflexion sur les projets d'évolution** :

**2 webinaires** coanimés par la Région et la région académique à destination des directions des établissements publics et privés sous contrat avec l'Etat :

Le mercredi 24 mai de 15h00 à 16h30 : Cliquez ici pour rejoindre la réunion
Le mardi 23 mai de 14h30 à 16h00 : Cliquez ici pour rejoindre la réunion

Saisie des projets par les établissements **du 22 mai au 9 juin 2023** via un **questionnaire qui permet d'accompagner leur construction et leur formalisation** : cliquer **ici** pour y accéder.

**Des réunions locales de concertation seront organisées dans le courant au mois de juin 2023 associant les établissements, les acteurs économiques et institutionnels.**

**Contact** au sein du service régional académique de la formation professionnelle initiale et continue :

- Académie de Créteil : Sabah LAMECHE - dafpic@ac-creteil.fr
- Académie de Paris : Guillaume PIN - ce.dafpic@ac-paris.fr
- Académie de Versailles : Frédéric GUINEPAIN - ce.dafpic@ac-versailles.fr

**Accompagnement de la réflexion des équipes des établissements par les inspecteurs (IEN 2nd degré et IA-IPR) en charge des diplômes** concernés par les projets d'évolution de l'offre de formation professionnelle initiale.

**Accompagnement et instruction**

**Ressources mises à disposition sur la page Offre de formation du site lycees.iledefrance.fr**